



LA CERTIFICATION DES COMPÉTENCES

Rés'OC, la lettre d'information de l'OC Propreté

Numéro 7, novembre 2022

Les blocs autonomes des CQP/TFP AM, AERP et CE désormais disponibles !

Depuis septembre dernier, les nouvelles versions des TFP/CQP Agent Machiniste, Agent d'Entretien et de Rénovation et Chef d'équipe sont disponibles sur OCEAN, le logiciel de l'OC Propreté. Les candidats peuvent donc être inscrits aux épreuves correspondantes. A la clé pour les candidats, de nouvelles évaluations marquées notamment par un renforcement des compétences « relations clients » et « animation d'équipe ».

La possibilité d'inscrire les candidats soit sur ces certifications en 3 blocs (4 pour le chef d'équipe) soit sur les anciens CQP/TFP en 5 et 6 blocs, perdurera jusqu'à mi-janvier 2023, date à laquelle les anciennes versions seront supprimées.

A cette double possibilité s'est ajoutée, le 17 novembre 2022, celle d'inscrire des candidats au passage de blocs autonomes. (Attention, seuls les TFP/CQP mentionnés plus haut sont concernés pour le moment).

Ce nouveau numéro de Rés'OC, qui s'adresse donc -une nouvelle fois- principalement aux organismes de formation habilités CQP/TFP, est l'occasion de rappeler ce que recouvre cette notion de blocs autonomes, et les nouvelles opportunités que ceux-ci peuvent apporter aux entreprises, aux organismes de formation et aux candidats.

Bonne lecture !

Pourquoi des blocs autonomes ?

Depuis la Loi sur la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel de 2018 chaque certification enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) de France Compétences doit respecter les exigences suivantes : La construction des référentiels sur la base de blocs autonomes dont le nombre doit en outre être restreint (3 ou 4)

- Le passage possible par les candidats des épreuves liées à un seul des blocs constituant une certification donnée.
- La remise d'une attestation à chaque candidat ayant réussi les épreuves lui permettant d'acquérir un bloc de compétences.

Les changements actuels au sein de la filière certification de la branche propreté résultent directement de cette réforme.

Organisation par bloc des anciens et nouveaux référentiels CQP/TFP

Position dans le référentiel	Avant	Position dans le référentiel	Après
1	Organisation de chantier	2	Préparation technique du chantier
2	Réalisation des techniques professionnelles	3	Réalisation des techniques professionnelles
3	Contrôle des résultats		
4	Respects des règles d'hygiène, de sécurité et environnement sur les chantiers		
5	Relations clients et attitudes de service	1	Mise en œuvre de la relation avec les usagers pour garantir le bon déroulement du chantier
6	Animation d'équipe	4	Animation d'équipe

Les blocs autonomes, ça sert à quoi ?

A ne pas tout perdre en cas d'échec à l'examen ? Complètement.

En cas d'échec à l'examen par le candidat, celui-ci peut désormais se prévaloir du ou des blocs qu'il aurait pu malgré tout acquérir et ce, pour **toute sa vie**. Auparavant, un candidat qui ne réussissait pas à décrocher la certification mais obtenait un ou plusieurs blocs à l'issue des épreuves, conservait ces derniers pour 5 ans. Les blocs acquis n'avaient aucune valeur sur le marché du travail, et leur durée de vie de 5 ans ne permettait au candidat que de bénéficier d'épreuves allégées dans le cas où il aurait souhaité repasser sa certification.

A obtenir une partie d'une certification ciblée ? Tout à fait.

Ces blocs autonomes peuvent également permettre au candidat ou à l'entreprise de **cibler une dimension particulière d'une certification donnée**. Ainsi on pourra être intéressé dans un premier temps uniquement par la partie animation d'équipe du TFP Chef d'Equipe. Obtenir un bloc, valable à vie, contribue déjà pour le candidat, à une reconnaissance de ses compétences.

A obtenir une partie d'une certification progressivement ? Oui, mais...

L'idée de cibler un bloc spécifique d'une certification en comptant **acquérir progressivement la certification complète** peut être séduisante tant pour les entreprises que pour les candidats : on se formera par exemple d'abord sur les aspects techniques puis sur les aspects animation d'équipe, en diluant ainsi l'effort de formation sur une longue période. Attention toutefois, si le bloc est acquis à vie, rien n'empêche les certificateurs de faire évoluer leurs certifications. En effet, il faut avoir en tête que les certifications enregistrées auprès de France Compétences ont une durée de vie de 3 à 5 ans. Et à chaque échéance, les certificateurs en profitent pour remettre à jour les référentiels, et donc les blocs de compétences qui le constituent. Ainsi, un bloc acquis ne pourra plus permettre l'accès à la certification à laquelle il appartenait si le contenu de celle-ci a trop fortement évolué (par exemple en faisant disparaître le bloc en question).

A profiter de passerelles entre les certifications ? Oui, mais seulement au sein de la branche.

En principe, la logique des blocs de compétences doit aussi servir à créer des passerelles entre les certifications. Sur le sujet, la branche propreté était très largement précurseur, puisqu'elle a organisé depuis la création de ses Certificat de Qualification professionnelles en 2012, un système d'emboîtement. Ce système perdure donc avec les nouveaux blocs : l'obtention d'un CQP/TFP de la branche, ou d'un bloc de ces CQP/TFP permettant un accès facilité à un autre CQP/TFP de la branche.

CQP/TFP Obtenu	CQP/TFP Visé	BLOCS						Nb de blocs restants à valider
		Bloc Technique	Bloc Orga	Bloc Hygiène & Sécurité	Bloc Contrôle	Bloc Relations client	Bloc Animation	
Agent Machiniste new	<i>Agent d'entretien et de rénovation</i>	A acquérir	A acquérir			acquis		2
	<i>Chef d'équipe</i>	acquis	A acquérir			acquis	A acquérir	2
Agent d'entretien et de rénovation new	<i>Agent Multitechniques</i>	A acquérir	A acquérir	A acquérir	A acquérir	acquis		4
	<i>Laveur de vitre</i>	A acquérir	A acquérir	A acquérir	acquis	acquis		3
	<i>Chef d'équipe</i>	A acquérir	A acquérir			acquis	A acquérir	4
	<i>Chef de site</i>	acquis	A acquérir	A acquérir	A acquérir	A acquérir	A acquérir	5
	<i>Responsable de secteur</i>	acquis	A acquérir	A acquérir	A acquérir	A acquérir	A acquérir	5
Chef d'Equipe Propreté new	<i>Agent d'entretien et de rénovation</i>	A acquérir	acquis			acquis		1
	<i>Chef d'équipe Multitechniques</i>	A acquérir	A acquérir	A acquérir	A acquérir	acquis	A acquérir	5
Laveur de vitres	<i>Agent d'entretien et de rénovation</i>	A acquérir	A acquérir			acquis		2
	<i>Chef d'équipe</i>	A acquérir	A acquérir			acquis	A acquérir	3
Agent multitechniques	<i>Agent d'entretien et de rénovation</i>	A acquérir	A acquérir			acquis		2
	<i>CQP Laveur de vitres</i>	A acquérir	A acquérir	A acquérir	A acquérir	acquis		4
Chef d'équipe multitechniques	<i>Chef de site(s)</i>	acquis	A acquérir	A acquérir	A acquérir	A acquérir	A acquérir	5
	<i>Responsable de secteur</i>	acquis	A acquérir	A acquérir	A acquérir	A acquérir	A acquérir	5
Chef de site(s)	<i>Responsable de secteur</i>	acquis	A acquérir	A acquérir	A acquérir	A acquérir	A acquérir	5

Quelles nouvelles possibilités offrent les blocs autonomes ?

Passer une certification entière reste préconisé

Les candidats peuvent bien sûr continuer à passer une certification dans son intégralité. C'est d'ailleurs ce qui est à privilégier, tant du point de vue formatif que du point de vue de la reconnaissance qui en découle : un candidat qui aura acquis une certification complète pourra s'en prévaloir auprès des employeurs de la Propreté ou d'autres branches, mais également auprès de services administratifs comme les préfetures, ou bien encore auprès d'établissements scolaires ou d'organismes de formation. Cela ne sera pas le cas pour un candidat qui n'aura acquis qu'un bloc.

Passer un bloc autonome peut avoir son intérêt

Ne viser qu'un seul bloc d'une certification est dorénavant possible. Les blocs n'ayant plus de date de péremption (ils sont acquis à vie), un candidat peut donc tout à fait envisager l'acquisition très progressive d'une certification en passant par exemple un bloc tous les deux ans jusqu'à obtention de la certification complète. Attention toutefois aux réserves exprimées plus haut sur les évolutions régulières du contenu des certification qui peuvent rendre caduc le rattachement d'un bloc à sa certification.

Et si la vraie nouveauté résidait dans l'approche mixte ?

Vos clients veulent que leurs chefs d'équipe soient formés à la remise en état des revêtements ? Pourquoi ne pas envisager une approche mixte dans le cadre d'un parcours visant à la fois le CQP/TFP Chef d'équipe et le bloc technique de l'AERP ?

La mise en œuvre d'une approche mixte (une certification + un bloc d'une autre certification) est également tout à fait envisageable. Cette dernière possibilité, bien que complexe dans sa mise en œuvre, a l'avantage de permettre aux organismes de formation de proposer à leurs entreprises clientes des formules modulaires susceptibles de répondre à des besoins spécifiques.

